

## DRÔME ET ARDÈCHE

## Les marchands forains résistent à la crise, malgré des difficultés dans quelques communes

« Nos marchés forains, qu'ils soient alimentaires ou de produits manufacturés, font vivre les villes et villages. » C'est avec cette inébranlable conviction que la Chabeuilloise Monique Rubin, présidente du Syndicat des commerçants des marchés de France Drôme Ardèche, a ouvert l'assemblée générale qui se tenait à Beaumont-les-Valence le lundi 16 janvier.

Quelque 70 commerçants forains de Drôme et d'Ardèche participaient à cette manifestation, ainsi que de nombreux élus et représentants des municipalités des deux départements. Débat, dialogues, échanges, questions directes aux élus, analyse des problèmes et revendications constituent chaque année l'essentiel de l'ordre du jour.

Si d'une manière générale les marchés ont su surmonter la crise sanitaire, résistent à la crise économique due à l'inflation, et que leur fréquentation reste satis-

faisante (notamment dans les zones touristiques comme Nyons, Ruoms...), d'autres villes rencontrent des difficultés de fonctionnement. Cela semble être le cas à Montélimar où des divergences de point de vue entre municipalité et forains créent des problématiques. Inquiétude aussi à Romans-sur-Isère où le prochain retour dans le centre-ville de la foire du Dauphiné risque de pénaliser durant plusieurs semaines les marchés de Jean-Jaurès, Maurice-Faure et Ernest-Gailly. Mais des réflexions sont en cours afin de résoudre ces difficultés.

## Faire de la fonction de placier un vrai métier

Évoquant les questions du fonctionnement, de la réglementation et du droit de place, Monique Rubin a rappelé le rôle extrêmement important que jouent les placiers dans le bon déroulement des marchés. Les missions du placier sont multiples : il doit



Aux cotés des quelque 70 marchands forains réunis pour l'assemblée générale, plusieurs maires dont Alban Pano, maire de Chabeuil, et Bernard Ripoche, de Beauvallon, ont témoigné de l'importance du marché dans la vie de leur commune. Photo Le DL

placer les commerçants, mais aussi percevoir le droit municipal et assurer la bonne gestion du marché. « Ils font un boulot formidable et il faut que la fonction

de placier devienne un vrai métier à part entière. Nous y arriverons », assène celle qui est aussi la présidente de la Fédération nationale des marchés de France,

dont la mission est de défendre les droits et intérêts des professionnels exerçant dans les halles, foires, marchés et espaces publics.

## VALENCE

## Ils ont obtenu leur Brevet d'initiation aéronautique

Samedi 14 janvier matin, le comité départemental ULM 26/07, représenté par son président Jean Yves Peillon, remettait le Brevet d'initiation aéronautique (BIA) à une douzaine de jeunes qui ont suivi la formation assurée par l'école rattachée au comité.

Les jeunes suivent une formation un samedi sur deux pendant une année. Les matières enseignées sont la connaissance des aéronaves, leurs composants et les instruments de vol ; la météorologie et l'aérodynamique ; l'aérodynamique et les principes de vol ; la navigation, la réglementation et la sécurité ; l'histoire de l'aéronautique et du spatial.

Cette formation permet d'obtenir un diplôme délivré par le ministère de l'Éducation nationale (l'examen se déroule dans les col-



Les officiels (Douglas Simon, Alban Pano et Jean-Yves Peillon) avec les élèves du BIA.

lèges et lycées qui proposent cette option) et le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. Des partenariats existent avec les fé-

dérations aéronautiques (aviation, ULM, planeur, aéromodélisme et constructeurs amateurs), ainsi qu'avec le Cirfa de Grenoble (Centre d'information et de

recrutement des forces armées). Des liens existent également avec l'Esisar, école d'ingénieurs du groupe polytechnique de Grenoble située à Valence, au sein de

laquelle se trouve une association, Unifly, représentée par son jeune président Jérémy Boissel. Cette association organise des actions pour faire découvrir l'aéronautique aux étudiants, et la prochaine aura lieu le 13 mai à l'aéroport de Valence Chabeuil.

La réunion de samedi était honorée par la présence d'Alban Pano, maire de Chabeuil et conseiller départemental du canton, qui se réjouissait que de telles formations existent, avec un taux de réussite proche de 100 %.

Cette formation est une première approche de l'aéronautique, avec l'espoir pour les formateurs de voir ces jeunes s'intéresser au pilotage. Le lieutenant Douglas Simon précise que dans l'aéronautique, on recensait environ 60 métiers différents.

## ARDÈCHE

## Trois médaillés de bronze de la sécurité intérieure



Olivier Fourniol, Magali Gounon et Siheme Boumrah ont reçu la médaille de bronze de la sécurité intérieure.

Thierry Devimeux, préfet de l'Ardèche, a adressé ses vœux à destination des forces de sécurité ce mercredi 18 janvier. À cette occasion, trois personnes ont été décorées de la médaille de bronze de la sécurité intérieure : Siheme Boumrah et Olivier Fourniol pour leur investissement lors du séisme du Teil en 2019, et Magali Gounon pour son investissement tout au long de la crise de la

Covid-19. Le représentant de l'État s'est également félicité des résultats dans la lutte contre le trafic de stupéfiants en 2022. Au cours du mois de juillet, « un trafic de stupéfiants a été démantelé dans le nord de l'Ardèche et la banlieue lyonnaise. 363 kilogrammes de résine de cannabis, 2,5 kilogrammes de cocaïne, 63 000 euros et quatre armes de poing ont été saisis », se réjouit le préfet.

## BOURG-SAINT-ANDÉOL

## Sylviane Polona a reçu la médaille de l'enfance et de la famille



La famille Polona.

Sylviane Polona a 74 ans et vit à Bourg-Saint-Andéol avec son mari Serge. Samedi 14 janvier matin, elle a reçu de la maire de la commune, Françoise Gonnet Tabardel, la médaille de l'enfance et de la famille. En présence d'une partie de sa famille, elle a expliqué être maman d'un garçon et de

cinq filles, grand-mère de 14 petits-enfants et arrière-grand-mère de cinq enfants. Originnaire des Yvelines, elle est arrivée dans la ville du sud de l'Ardèche en 1979 et a exercé le métier de coiffeuse rue Jeanne-d'Arc. Un parcours qui lui a valu une médaille et un diplôme pour son mérite.

La médaille des familles est accordée aux personnes qui ont élevé au moins quatre enfants. La demande d'attribution est déposée par la personne qui souhaite l'obtenir à la mairie du domicile. La décision d'attribution est prise après enquête par les personnes le préfet du département.

## LARGENTIÈRE Baptême Elio

Durant la messe dominicale à l'église Notre-Dame-des-Pommiers de Largentières, dimanche 15 janvier, Léa et John Blanger ont baptisé leur deuxième enfant Elio. La messe était célébrée par le père Augustin Soma assisté de Jean-Yves Rue-Fenouche, diacre de la paroisse mais aussi grand-père maternel d'Elio. Son parrain, Kevin Labaume, est gendarme à Perpignan et sa marraine, Lucie Chappelle, éducatrice de jeunes enfants à Perpignan, est la fille de la photographe de Joyeuse.



Photo Le DL

**Euro Légales**

Publiez vos marchés publics  
• ledauphine.marchespublics-eurolegales.com

Publiez vos formalités  
• ledauphine.vieillesocietes-eurolegales.com

CONTACTS  
DRÔME  
ARDÈCHE

04 75 79 78 56  
04 75 72 77 53

LDLégales26@ledauphine.com  
LDLégales07@ledauphine.com

**LE DAUPHINÉ**  
libéré

Le Journal d'annonces légales de référence

Mentions légales : Dans le cadre de la transmission de la vie économique, les annonces judiciaires et légales sont régies par l'Article 21 du décret du 14 décembre 1959, qui fixe les règles de présentation ainsi qu'une tarification obligatoire, soit 1,91 € HT/line colonne pour 2023.

## AVIS

## Plan local d'urbanisme

## MONTÉLIMAR AGGLO

## Avis d'enquête publique

## Enquête publique relative à la modification de droit commun n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Montélimar

Par arrêté n°2022.11.68A, Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative à la Modification de Droit Commun n°3 du PLU, soumise à évaluation environnementale, de la commune de MONTÉLIMAR.

L'objet de la procédure consiste à permettre la valorisation de la base de loisirs de Montméilan tout en prenant en compte le contexte environnemental et le risque d'inondation. Il s'agit aussi de promouvoir le développement agricole et éco-touristique de l'île du Rhône dite « île verte » en supprimant la possibilité de créer des carrières/gravières au sein de ce secteur à enjeux. Elle a pour objectifs de :

- Compléter le Rapport de Présentation par un additif ;
- Basculer l'intégralité du périmètre de la base de loisirs en zone Na (secteur destiné aux loisirs et à l'accueil du public) au lieu de Nf (zone naturelle non équipée qui correspond au domaine public concédé de la Compagnie Nationale du Rhône) pour correspondre aux usages actuels du sol ;
- Créer un Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) dénommé sous-secteur Na1 permettant la pérennisation d'une activité saisonnière de restauration et d'un local de stockage du matériel de loisirs, tout en prenant en compte le contexte environnemental du site ;
- Créer un Emplacement Réservé pour créer un espace sécurisé pour les modes de déplacements actifs entre la base de loisirs et la ViaRhôna ;
- Supprimer la trame « carrière/gravière » impactant la partie Est de la base de loisirs et le centre du secteur de l'île ;
- Adapter quelques règles inscrites au Règlement écrit, pour la zone Agricole et Naturelle notamment en termes de hauteur, implantation etc. ;

L'autorité compétente en matière de PLU est la Communauté d'Agglomération MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION, Maison des Services Publics, 1 avenue Saint-Martin à MONTÉLIMAR. Des informations peuvent être demandées auprès de Mme AYMARD (04 75 00 26 15) chargée de mission planification à la Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat de MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION.

L'enquête publique se déroulera à compter du vendredi 13 janvier 2023 à 9h00 jusqu'au lundi 13 février 2023 à 16h30, pendant une durée de 32 jours.

Monsieur Patrick BERGERET, ingénieur conseil en environnement, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête incluant notamment l'évaluation environnementale du projet et l'avis de l'Autorité Environnementale ainsi que le registre d'enquête seront consultables par le public.

En papier et sur un poste informatique :  
- à la Maison des Services Publics, à l'accueil de MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION (2ème étage, aile Sud), 1 avenue Saint-Martin, 26200 MONTÉLIMAR, du lundi au vendredi, de 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h, sauf le premier jour de l'enquête, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h et le dernier jour de l'enquête de 8h à 12h30 et de 13h30 à 16h30 ;

En ligne sur les sites internet :  
- De la commune de MONTÉLIMAR, <https://www.montelimar.fr>, rubrique « vivre à Montélimar » - « urbanisme/cadastre » - « aménagement du territoire et planification » ;

- De la Communauté d'Agglomération MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION, <https://www.montelimar-agglo.fr/>, rubrique « aménagement » - « urbanisme » - « aménagement du territoire et planification » ;

- De la Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat de MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION, <https://www.registre-dematerialisee.fr/4350> également accessible via le site internet de MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION, même rubrique qu'à l'alinéa précédent ;

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner et adresser ses observations et propositions :

- Directement sur les registres d'enquête tenus à sa disposition : à la Maison des Services Publics, au siège de MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION (2ème étage, aile sud), à la Mairie de MONTÉLIMAR ;

- Sur le registre dématérialisé et sécurisé tenu à sa disposition à l'adresse : <https://www.registre-dematerialisee.fr/4350> accessible via le site internet de MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION, <https://www.montelimar-agglo.fr/>, rubrique « aménagement » - « urbanisme » - « aménagement du territoire et planification » ;

- Par courriel à l'adresse e-mail associée : [enquete-publique-4350@registre-dematerialisee.fr](mailto:enquete-publique-4350@registre-dematerialisee.fr)

Les observations transmises par courriel seront publiées sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialisee.fr/4350> et seront donc visibles par tous.

- Par voie postale, à l'attention du commissaire-enquêteur : Monsieur le Commissaire enquêteur

Communauté d'Agglomération MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION

Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat  
Maison des Services Publics, 1 avenue Saint Martin, 26200 MONTÉLIMAR

Le commissaire enquêteur recevra le public pour recueillir ses observations et propositions :

- à la Maison des Services Publics (3ème étage, aile sud), 1 avenue Saint-Martin, 26200 MONTÉLIMAR, Vendredi 13 janvier 2023 de 9h00 à 12h00

Lundi 13 février 2023 de 13h30 à 16h30  
- à la Mairie de MONTÉLIMAR, Hôtel de Ville, Place Émile Loubet, 26200 MONTÉLIMAR

Vendredi 3 février 2023 de 14h00 à 17h00

A l'issue de l'enquête publique, les registres seront clos par le commissaire enquêteur qui disposera d'un mois pour remettre son rapport et ses conclusions à la Communauté d'Agglomération MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant une durée d'un an à l'issue de l'enquête publique :

- Sur le site internet de MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION : <https://www.montelimar-agglo.fr/>, rubrique « aménagement » - « urbanisme » - « aménagement du territoire et planification » ;

- Sur le site de dématérialisation : <https://www.registre-dematerialisee.fr/4350> accessible également via le site internet de MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION, même rubrique qu'à l'alinéa précédent ;

- À la Direction de l'Urbanisme de MONTÉLIMAR / MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION, Maison des Projets (à côté de l'office de tourisme), 2 rue du 45ème Régiment de Transmission, 26200 MONTÉLIMAR ;

- À la Préfecture de la Drôme.

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues par la loi N° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée.

A l'issue de la procédure, le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération se prononcera par délibération sur la Modification de Droit Commun n°3 de la commune de MONTÉLIMAR, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis des personnes consultées, de la population et du commissaire enquêteur.

**LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ** | VAUCLUSE | cebro

Président : Philippe Carli  
Directeur Général, Directeur de la publication : Christophe Victor  
Rédacteur en chef : Guy Abonnenc

S.A. LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ  
Capital : 24 769 520 €  
Durée 99 ans à compter du 14 juin 1945  
Siège social : 650 route de Valence 38913 Veurey Cedex  
Principal actionnaire : EBRA 99,99%

Direction générale et Direction de la rédaction  
Centre de presse  
650 route de Valence 38913 Veurey Cedex  
Tél. 04 76 88 71 00  
Fax 04 76 85 80 20  
ledauphine.com  
Publicité : GROUPE DAUPHINÉ MÉDIA  
Commission paritaire n° 04 26 C 83387  
ISSN : Le Dauphiné Libéré n° 0220-8261  
Vaucluse-Matin n° 0220-8253

Impression : Le Dauphiné Libéré - Veurey  
Tirage moyen 247 410 exemplaires  
Origine du papier : France  
Taux de fibres recyclées : 83,5%  
Eutrophisation : Pftot 0,01 Kg/tonne de papier.  
Audience mesurée par : AUDIPRESSE

ACPM  
PEFC  
10-91-3544